

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (la « SICAV »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ACTIONS AMERIQUE

Action D : FR000288102

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2014/91/UE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV relève de la classification "Actions internationales".

Son objectif de gestion est d'offrir un portefeuille composé de valeurs américaines à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par le plus important marché mondial d'actions en terme de taille et volume. L'action du gérant vise à tirer parti des opportunités créées par la grande variété de valeurs du marché américain pour obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle des marchés actions nord-américains.

La politique de gestion vise à sélectionner, sur les marchés d'actions nord-américains (Etats-Unis et Canada) qui offrent un choix important et une très grande variété de valeurs, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. Les investissements sont principalement réalisés sur des valeurs des Etats-Unis d'Amérique. Sur opportunité, des investissements peuvent être réalisés sur des valeurs d'autres zones géographiques, notamment latino-américaines, présentant des perspectives particulièrement attractives.

La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille.

Le processus d'investissement fait donc appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- Les décisions concernant le niveau de l'exposition actions et l'exposition au change,
- L'analyse fondamentale (analyse financière, analyse des qualités intrinsèques de la société et contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés) menant à la sélection de valeurs.

L'exposition aux risques actions nord-américains, au minimum de 60%, est obtenue par des investissements en direct, ou par le biais d'OPC (dans la limite de 10 % de l'actif net) ainsi que par l'utilisation de produits dérivés.

Le risque de change pourra être couvert ou non dans la limite d'une exposition maximale de 110 %.

La SICAV peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, la SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net.

La SICAV peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion.

La SICAV peut servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie proposés par LA BANQUE POSTALE.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

L'action D est une action de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque important pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

- Néant.

Cette SICAV étant investie pour sa plus grande part sur les marchés d'actions, le niveau de risque associé à cette SICAV est 6.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

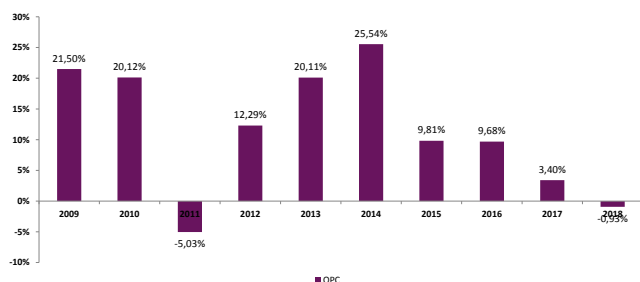
| Frais ponctuels avant ou après investissement | |
|--|--|
| Frais d'entrée | <ul style="list-style-type: none"> ■ 2,50 % ; taux maximum. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un actionnaire consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement. |
| Frais de sortie | ■ Néant. |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par la SICAV sur une année | |
| Frais courants | ■ 1,73 % TTC. |
| Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | ■ Néant. |

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 29/03/2019 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La SICAV a été créée le 10 avril 1997.
- L'action D a été créée le 10 avril 1997.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de la SICAV, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de la SICAV peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories d'actions : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La présente SICAV n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 mai 2019.